

Diffusé par  
Yéchiwat Torat H'aïm c.e.j. Nice

# Lekha Dodi n° 671

Parachat "Emor"

« Ce ne sont pas des formules magiques ! »

par Rav Moché Mergui-Roch Hayéchiva

Pendant les quarante jours des *Sélih'ot*, à partir du début du mois d'*Elloul*, et jusqu'au jour de *Kippour* compris, le 10 *Tichri*, nous implorons *Hachem* de toutes nos forces, avec ferveur et passion, dans le cadre de cette supplication vibrante : « *Exauce nous, ô Notre Père, par le Mérite de nos pères Avraham, Itsh'ak et Yaacov. Exauce-nous par le Mérite des Matriarches, par le Mérite des 12 Tribus, par le Mérite du Roi David !* » Cette supplication se clôture par le rappel du Mérite de *Rabbi Méïr* et par le Mérite de *Rabbi Chimeon bar Yoh'aï*. Attention ! **Ce ne sont pas des formules magiques**, ce sont des prières qui doivent nous inspirer la *EMOUNA*, mot hébreu qui désigne à la fois la Croyance et la Confiance en *Hachem*

Ces deux grands maîtres de la *Michna* étaient les élèves du prestigieux maître *Rabbi Akiba ben Yossef*. Le vrai nom de *Rabi Méïr* était *Rabbi Néor'aï*, il fut nommé ainsi parce qu'il éclairait les yeux de ses disciples par ses remarquables enseignements. Le Talmud *Guittin* (56a) nous enseigne que *Rabbi Méïr* serait le descendant de *Néron* qui se serait convertit au judaïsme. Notons que le nom *Néron* a pour racine le mot *Ner* qui signifie lumière. *Rabbi Méïr* a fait des miracles de son vivant, il a sauvé sa belle-sœur de la

prison où elle était destinée à la débauche, en parlant à son geôlier et lui garantissant la sécurité s'il implorait *Hachem* en disant : « Par le mérite de *Rabbi Méïr*, exauce-moi ».

*Rabbi Chimeon Bar Yoh'aï* s'est également distingué par sa ferme critique du pouvoir romain en disant : « *Tout ce que les Nations font, c'est pour leur intérêt* » (voir Traité *Chabbat* 33b). Condamné à mort pour ses propos, il s'enfuit avec son fils *Rabbi Elazar* et tous deux se cachent treize années dans une caverne. Là, un miracle se produit : un caroubier pour les nourrir et une source d'eau pour les désaltérer sont créés pour eux. Ainsi devient-il un Sage hors du commun. Sa *Hiloula* est fixée au 33<sup>ème</sup> jour du *Omer* et la *Hiloula* de *Rabbi Méïr baal Haness* est fixée le 14 *Yiar*, date qui correspond à *Pessah' Chéni*.

Les mérites de *Rabbi Méïr Baal Haness* et de *Rabbi Chimeon bar Yoh'aï* continuent à intervenir en notre faveur. Il nous revient donc d'invoquer *Hachem* par leurs mérites avec une totale sincérité, et de nous inspirer de leur enseignement pour nous améliorer réellement et faire *Téchouva*, donner la *Tsédeka*, allumer des lumières et réciter cette phrase : « *Exauce nous Hachem de Rabbi Méïr, exauce nous Hachem de Rabbi Chimeon bar Yoh'aïr !* ». Exauce-nous. Que nos supplications soient exaucées pour la réussite, la parnassa, la réfova chéléma – vekol tov Amen !

Horaires Chabat Kodech Nice  
vendredi 12 mai 2017/16 iyar 5777  
allumage et entrée de chabat 20h00,  
chékia 20h46

*\*pour les Séfaradim, il est impératif de réciter la bénédiction*

AVANT l'allumage des nérotés\*

samedi 13 mai/17 iyar  
fin du chéma 9h03

fin de chabat 21h37 – Rabénou Tam 22h15

« **Lekha Dodi** »  
**la saveur du Chabat diffusé depuis 18 ans !**  
**Un Don pour l'éternité**  
**envoyez à CEJ 31 Avenue Henri Barbusse**  
**06100 Nice**

### Le Couple Sacré

Au début de la paracha la Tora qui traite du service du Cohen et de sa sainteté de ne point se rendre impur et de respecter les lois du mariage qui lui sont imposées par la Volonté de D'IEU rajoute un terme 21-8 « vékidachto – et tu le sanctifieras ». Ce verset indique clairement que la sainteté du cohen dépend également des autres, c'est-à-dire que tout Israël a une part active dans la sainteté du cohen. Rachi explique cette participation de tous à rendre le cohen sacré en ces termes : sanctifie-le malgré lui (!), s'il a épousé une femme qui lui est interdite frappe le jusqu'à ce qu'il la divorce ! Le Pardess Yossef rapporte l'opinion du Bet Chmouël Even Haezer 6-13 qui veut que cette règle s'applique à tout juif – c'est-à-dire tout juif qui épouse une femme dont la Tora interdit il faut le forcer à divorcer. C'est ainsi que s'exprime le Tana Dévé Eliyahou : la sainteté n'est pas que l'exercice réservé aux cohanim depuis le Sinaï mais à tout Israël ! (ps : notons quelques réflexions, le mariage interdit, mixte comme on l'appelle aujourd'hui, est un des grands fléaux qui frappe le peuple d'Israël depuis toujours. Quelle est la solution ? Le forcer à divorcer ! Quelle violence, s'insurgeront certains. De toute façon et de toute évidence ceci n'est pas applicable concrètement... Alors pourquoi la Tora propose une solution qu'on ne peut appliquer ? Je l'ignore. Peut-être que la Tora vient nous dire qu'un juif qui épouse une femme qui lui est interdite est un être digne de recevoir des coups. La gravité est telle que la seule

solution est de le forcer le contraindre à casser son couple. Le couple ! La Tora reconnaît une place majeure dans l'histoire du couple homme/femme mais à condition de respecter les règles du jeu de la Tora sinon on n'a pas de mitsva de leur faire le chalom baït. Chacun dans son couple doit se dire que son foyer est synonyme de kédoucha, cela rehausse l'idée du couple et prouve ô combien un couple juif va bien au-delà de sa petite histoire d'amour, comme le démontre le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita tout au long de son livre fabuleux Simh'a Babaiït. L'enjeu de ce que D'IEU attend d'un couple est à la hauteur de ce que D'IEU attend du cohen dans le Service sacré du Temple... Ceci n'aura jamais été aussi important de le rappeler que dans une société qui ne croit plus aux valeurs du couple telle que celle que nous connaissons aujourd'hui...)

### Richesse et Pauvreté

Au chapitre 23 verset 22 la Tora nous indique les lois dites "matanot aniim" les dons faits aux pauvres imposés aux plus riches. On peut toutefois s'interroger pourquoi rappeler ces lois au milieu des versets qui traitent des fêtes, d'un côté Pessah' et Chavouot et de l'autre Roch Hachana et Yom Hakipourim ? C'est l'interrogation soulevée par Rabi Ordemos fils de Rabi Yossi dans le Sifra. Et voici sa réponse : c'est pour nous enseigner que tout celui qui apporte soutien et partage de sa richesse aux pauvres la Tora considère comme si le Temple était présent et y avait approchait des sacrifices ! (ps : de

toute évidence soyons honnêtes cette réponse ne serait à même de sensibiliser les riches à ouvrir leur portefeuille... Les différents candidats à la présidentielle et tous les présidents du monde se penchent sur la question de la pauvreté, comment y remédier ? Augmenter les impôts ou les diminuer etc. On peut d'ailleurs s'interroger si le problème c'est les pauvres ou les riches?... La Tora a choisi la méthode de donner un sens plus haut à la distribution des richesses, pas seulement un sens humain qui a certes toute son importance, mais d'y reconnaître une valeur divine et sacré...).

Rav Lewinstein chalita (Oumatok Haor) cite une explication au nom de Rabi Yossef Hayim Zonnenfeld zal : à Roch Hachana nous supplions D'IEU de nous gratifier et de répondre favorablement à nos attentes, on demande même à D'IEU d'agir en bonté et gratitude comme nous disons "assé imanou tsédaka vah'essed". Mais par quel mérite peut-on espérer que D'IEU accède à nos requêtes ? Celui qui répond aux pauvres D'IEU lui répondra ! C'est la raison pour laquelle suite à Roch Hachana et Yom Hakipourim la Tora nous parle des lois de la tsédaka. L'homme peut oser dire à D'IEU : j'ai donné de ma richesse au plus démuné, à ton tour D'IEU de me déverser de tes bénédictions, je n'ai pas regardé la qualité des pauvres à qui j'ai donné, donne-moi quelque-soit mon état !

## La voix du Silence (5)

par Rav Imanouël Mergui

***Je voudrais avant tout adresser mes vœux de félicitations au nouveau Président de la République dont nous avons eu la chance d'élire : Monsieur Emmanuel Macron – fasse D'IEU qu'il soit un bon président pour la France et pour la communauté d'Israël.***

\*\*\*\*\*

Au traité Kidouchin 71B Rav Yéouda soulève une question délicate : comment reconnaître les familles nobles (plus précisément les "yoh'assin" – ce sont les familles qui ne fait aucun doute sur leur aptitude dont les lois du mariage prescrites par la Tora sont respectées) ? Oula (maître du Talmud) lui répond : vas d'après le silence, une famille silencieuse est noble ! C'est ainsi qu'en Erets Israël il vérifiait l'aptitude d'une famille – lorsque deux personnes se disputaient ils regardaient lequel des deux restait dans le silence alors ils disaient qu'il est lui le plus noble. Il y a ici quelque chose d'extraordinaire le silence prouve que les ascendants des disputeurs sont corrects. Je veux dire si lors d'une bagarre je prends ma défense, j'hurle, j'insulte, ou plus simplement encore je parle, je dis des mots alors c'est qu'il y a un problème sur mon origine. Pourquoi ? Rachi commente : ceux qui sont dans la bagarre prouvent qu'ils sont fragiles et ceci les conduit à se disputer avec les autres. Par contre les gens silencieux sont les gens forts, sûrs d'eux. Ce silence est d'autant plus louable et référentiel sur toute une famille lorsqu'il est manifesté lors d'une querelle ; là où chacun ne peut se contenir pour préserver sa dignité et se défendre il ne dit mot, cela prouve bien évidemment une force d'âme et d'être exceptionnelle qui ne peut parvenir que de gens profondément exceptionnels. La chose n'est pas donnée à tout le monde que de se taire là où l'impulsion (et non la raison) nous dit de ne pas se taire. Le Bah' dans Even Haezer (2-1) précise que le silence de cette personne est qualifiée de qualité dans quelque circonstance soit-elle et pour quelque insulte soit-elle ! Le Talmud poursuit : c'est ainsi que RAV se comportait, lorsqu'il voulait connaître la qualité d'une famille il cherchait à savoir qu'en est-il de son silence ?!

Je ne sais pas si on mesure correctement les propos surpuissants de cet enseignement, si pour certains se taire au moment d'une insulte est preuve de faiblesse, la Guémara et ses Sages voient bien au contraire la force par excellence. Cette excellence va bien au-delà de la personne attaquée puisque son silence prouve que toute sa famille, ses ascendants en tout cas, sont des gens d'une qualité à envier. Le Radal (voir Métivta) traduit le silence de la victime insultée par une gêne de sa part. Là aussi les gens gênés ne font pas souvent bien impression autour d'eux. Et pourtant ils sont les plus sensibles, les plus profonds, les plus authentiques. Leur gêne traduite par leur silence témoigne d'une qualité immense. Ceux qui répondent alors insultés sont sots ! La meilleure réponse à une insulte est le silence. Le silence n'est pas l'absence de mot, bien au contraire ce silence en dit tellement, mais la grossièreté de notre être ne nous laisse pas la possibilité d'entendre ce que l'autre a à dire. Le Maharal (Or H'adach chapitre 1) propose une idée sublime : les sots sont des grands parleurs, non pas parce qu'ils sont orgueilleux mais parce qu'ils n'ont rien à dire, parce que leur parole ne découle pas de leur intellect, alors que les gens intelligents qui parlent avec intelligence ne s'empressent pas d'ouvrir leur bouche parce que justement ils ont beaucoup à dire et que leur dire trouve source dans l'infini de l'intellect...

Rabi Yaakov H'aïm Sofer (rapporté par Métivta Kaftor Vaférah') explique le verset dans Bémidbar 4-22 qui décrit le recensement réalisé par Moché Rabénou en ces termes « lémichpéh'otam lebet avotam – par leur famille, la maison paternelle » ; si les pères se taisent cela prouve que toute la famille est noble, correcte, digne. Moché a recensé non seulement le nombre des familles d'Israël mais également la qualité de chaque famille, par quel moyen ? Une seule réponse : SILENCE ! Quel silence ? Se taire quand on a envie de répondre !!! Je n'oublierais pas de préciser que cet enseignement tiré du traité Kidouchin 71B est une étude bien plus riche que ces discrètes lignes, rapporté dans une étude de savoir comment cherche-t-on un conjoint ??? Rien de plus intéressant dans notre société ou couple et silence sont deux mots qui ont effroyablement disparus de notre dictionnaire...

Pour conclure cette étude sur « la voix du silence » je citerais là quelques citations :

« Le gage de la sagesse est le silence » - Avot III-13

« L'œuvre de l'homme dans ce monde ci n'est autre que le silence » - traité H'olin 89A (*la vie c'est le silence...*)

« La grandeur de Aaron c'est son silence qui a suivi le décès de ses deux fils » - Vayikra Raba XII-2

« La grandeur de Esther c'est son silence » - Esther Raba VI (*c'est le silence de Esther qui nous a valu le secours des mains sanglantes de Haman !...*)

« Si tu te trouves en compagnie de gens qui médisent ne participe pas à leur faute, même si à cause de ton silence tu seras traité de dément ! » - H'afets H'aïm Lachon Hara I-7

« Par le mérite de son silence l'homme bénéficie d'une subsistance matérielle bénie et ses fautes sont expiées ! » - Rabi H'aïm Yossef David Azoulay zal (Pétah' Enayim)

« Même lorsque tu dois réprimander use du silence lorsque l'autre n'est pas prêt à t'entendre » - Rabénou Ovadya Yossef zal (Halih'ot Moussar) (*c'est bien précisément que lorsque l'autre commet une erreur qu'on a "envie" de le lui rappeler et là "parfois" il ne faut rien dire...*)

« Tais-toi si tu n'as rien de bien à dire. Il faut bien mesurer ses propos pour distinguer entre une bonne et une mauvaise parole » - Pélé Yoets (Chétika) (*on peut dire que le silence fait lui-même effet de balance pour mesurer les propos à prononcer ou à taire...*)

Le H'afets H'aïm a rédigé une prière pour la parole :

« Maître du monde, qu'il soit de Ta volonté, D'IEU puissant miséricordieux et gratifiant, donne-moi le mérite aujourd'hui et tous les jours de garder ma bouche et ma langue qu'elles ne trébuchent pas par des paroles interdites. Préserve moi de la médisance, du colportage, de prononcer du mal sur la communauté d'Israël, de ne point me lamenter sur les comportements de D'IEU, de ne point mentir, de ne pas prononcer de paroles hypocrites, de parler de railleries et moqueries, de m'éloigner des moqueurs, de ne faire honte à personne par le biais de ma parole, de ne pas tenir des propos orgueilleux, ou encore des propos de querelles, de colère. Donne-moi le mérite de ne tenir que des propos utiles pour ce qui est de mon corps ou de mon âme. Aide-moi à agir et parler dans le sens de Ta volonté ».

Je me suis efforcé de rester le plus fidèle aux mots du H'afets H'aïm pour traduire sa prière le mieux possible. Il y a en plus du contenu de cette prière un point très important : il faut prier pour parler convenablement !!! Notre parole a besoin d'un soutien et d'une bénédiction provenant de la part de D'IEU, sinon elle part dans tous les sens.

Rabi Yonathan Eybechits zal note d'ailleurs que nos prières quotidiennes ouvrent par le verset « Hachem séfataï tiftah' - D'IEU ouvre mes lèvres », comment s'approcher à la prière et oser ouvrir sa bouche pour parler à D'IEU si notre bouche est salie de mots impropres et incorrects toute la journée, dit-il en s'exclamant !

Je rappellerais que la prière quotidienne se clôture par un verset qui parle aussi de la parole (!) lorsqu'on dit « yiyou lératson imré fi- que Ta volonté accède aux dires de ma bouche ». La prière ouvre et finie par ce qui a trait à la parole.

Les plus grandes bénédictions et les plus grands maux qui animent la vie de l'homme sont intimement liés à sa bouche tel a dit le roi Chlomo « H'aïm Vé mavét bé yad Halachon - vie et mort sont entre les mains de la langue »...

Fasse D'IEU que nous ne le décevions pas de notre bouche afin de bénéficier de ses plus belles bénédictions, pour nous et pour tout Israël.